

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 novembre 2020**

**Date de la convocation : 04/11/2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés** : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick GUICHARD.

---

**OBJET** : **JAZZ A VIENNE** : Rapport d'activités Jazz à Vienne 2019-2020

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

L'établissement public à caractère industriel et commercial chargé de l'organisation et de la gestion du festival Jazz à Vienne a été créé par délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2011.

Conformément à l'article 9 des statuts de Jazz à Vienne, le directeur établit chaque année, un rapport sur les activités de l'établissement public de l'année précédente.

Ce rapport est soumis au conseil d'administration de l'établissement public par le Président, puis transmis au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération.

Vu le caractère très saisonnier de Jazz à Vienne, qui n'est pas calé sur le calendrier civil, le rapport d'activités est établi en deux parties. La première partie est proposée à l'automne et présente le bilan du festival et de la saison écoulée. La seconde partie au printemps présentant le compte administratif de l'année écoulée et le budget prévisionnel de l'année en cours budget.

Malgré l'annulation du festival 2020, Jazz à Vienne a pu développer le reste de ses activités jusqu'en mars 2020.

L'objet de la présente délibération est de prendre acte du rapport d'activités sur la saison 2019-2020.

VU l'exposé des motifs ci-dessus,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de l'EPIC Jazz à Vienne approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2011,

VU la délibération du 30 octobre 2020 du conseil d'administration de Jazz à Vienne approuvant le rapport d'activités 2019-2020,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**PREND ACTE** du rapport d'activités de Jazz à Vienne joint à la présente.


**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020  
et a été publiée le 13 NOV. 2020

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
**Samuel RIBLIER**



Président,  
**Thierry KOVACS**

